



**NOTE EXPLICATIVE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME
ABATTAGE D'ARBRE(S) A HAUTE TIGE* (Situé hors voirie)**

Seuls les arbres « à haute tige » vivants sont concernés par une demande de permis d'urbanisme.

*Un arbre est considéré comme « à haute tige », lorsque la circonférence (le tour) de son tronc fait minimum 40 cm mesuré à 1.50 m de hauteur à partir du sol et atteint au moins 4.00 m de hauteur.

Arbre(s) à haute tige à abattre				
Nombre	Genre et essence (nom français ou scientifique)	Circonférence du tronc à 1.50 m du sol	Hauteur approximative	Age supposé
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Veuillez fournir un autre tableau si le nombre d'arbres dépasse les 10 sujets.

Raisons / Motifs de l'abattage de ou des arbre(s)

+ Avis technique d'un professionnel (arboriste/élagueur/jardinier...) et/ou une étude phytosanitaire/rapport sanitaire ou de stabilité, à joindre à la demande de permis d'urbanisme avec la présente note explicative.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Période envisagée de l'abattage de ou des arbre(s)

Attention : sauf pour des raisons impératives de sécurité explicitement reconnue par la Commune, les abattages sont interdits du 01 avril au 15 août (art. 68 § 1, 7, chap. 1, Titre III, de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature du 01/03/2012).

.....

.....

Explication de la situation projetée

Philosophie du nouvel aménagement/projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures de replantation

Précisez les plantations principales (arbres et arbustes):

N°	Nom des plantations Genre et essence (nom français ou scientifique)	Nombre	Epoque de plantation	Taille à la plantation
1				
2				
3				
4				
5				

Observations complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature :